

Commune de La Brillaz

Enquête publique

Nouvelle mensuration parcellaire de La Brillaz (secteurs Lentigny, Lovens, Onnens), Lot 3

Conformément à la loi sur la mensuration officielle du 7 novembre 2003 (LMO), articles 59 à 69, ainsi qu'au règlement sur la mensuration officielle du 22 mars 2005 (RMO), articles 23 à 25, et en vertu de l'arrêté du Conseil d'Etat du 2 juin 2004, le géomètre soussigné, d'entente avec la commune de la Brillaz, met à l'enquête publique les documents de la nouvelle mensuration parcellaire.

Durée de l'enquête: **17 septembre au 18 octobre 2021**

Lieu de dépôt du dossier:

Le dossier est déposé à l'école d'Onnens (salle du rez), route de l'Ecole 31 – 1756 Onnens

Consultation du dossier:

Le dossier peut être consulté aux jours et heures suivants : le lundi de 9 h à 11 h; le mardi de 13 h 30 à 15 h 30, et le jeudi de 17 h 30 à 19 h 30 sur inscription préalable par mail à commune@labrillaz.ch ou au 026 477 99 70.

COVID-19 : Les mesures sanitaires, nombre limité de personnes dans le local, port du masque et hygiène des mains devront être respectées.

Pour toutes questions, veuillez vous adresser au géomètre adjudicataire Pascal Bongard SA (coordonnées ci-dessous).

Le géomètre adjudicataire sera présent les mardi 28 septembre, jeudi 7 octobre et lundi 18 octobre 2021.

Documents mis à l'enquête:

- > les nouveaux plans du registre foncier et le cadastre des biens-fonds
- > les fiches du cadastre transitoire
- > le plan-inventaire du domaine et des passages publics

Objet de l'enquête:

- > la conformité du plan-inventaire du domaine et des passages publics avec le cadastre en vigueur
- > la régularité des limites inchangées
- > la conformité des limites modifiées avec les conventions passées
- > les limites du domaine public des eaux
- > les modifications de minime importance et les réunions de biens-fonds effectuées d'office par le géomètre
- > la matérialisation, lorsqu'elle a lieu.

Propriétaires:

Les titulaires d'un droit de copropriété ou de propriété commune ne reçoivent qu'un seul avis pour l'ensemble de la propriété collective.

Réclamations:

Toute personne justifiant d'un intérêt légitime peut consulter le dossier d'enquête. Les éventuelles réclamations motivées doivent être adressées, par écrit, à la commune de la Brillaz, route d'Onnens 11 1745 Lentigny, à l'attention du géomètre soussigné jusqu'au 18 octobre 2021.

Le géomètre adjudicataire:

Pascal Bongard, ingénieur géomètre officiel
Pascal Bongard SA
Route de la Fonderie 8c
1700 Fribourg
026 4249751
admin@geobongard.ch